

OBSERVATIONS SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

Le 4 septembre 2016

Mes préoccupations initiales sur le passage du Canada d'un système électoral majoritaire uninominal à un tour à un modèle de représentation proportionnelle relèvent du fait qu'aucun parti politique n'obtiendrait la majorité. Le cas échéant, les partis seraient obligés de former une coalition avec au moins un autre parti pour être en mesure d'adopter des lois. C'est rare et très difficile à réaliser. La représentation proportionnelle pourrait se traduire par un système de gouvernement semblable à celui de l'Italie, qui a connu 52 gouvernements différents entre 1945 et 1993. Chacun ayant été au pouvoir moins d'un an.

Il faut aussi se demander quel type de représentation proportionnelle nous voudrions choisir pour les élections canadiennes. Les modèles avec scrutin de liste (listes ouvertes, fermées ou locales), à vote unique transférable, à représentation proportionnelle mixte ou des variantes de ces trois sont en vigueur dans la plupart des pays qui ont recours à ce genre de scrutin. Certaines des variantes comportent des composantes du système électoral majoritaire uninominal à un tour.

https://www.google.ca/webhp?source=search_app&gfe_rd=cr&ei=-MfJV5XyB6LP8geWkIXQBg#q=forms+of+proportional+representation

On dit que la représentation proportionnelle nécessite des circonscriptions électorales à membres multiples (super circonscriptions). Les universitaires recommandent de trois à sept candidats par circonscription. Pour ce faire, un grand nombre de circonscriptions devraient probablement être remaniées. Les trois territoires se composent d'une population bien distincte, mais ils comprennent moins de 100 000 électeurs. Le Yukon est constitué d'environ 75 % de caucasiens et 25 % de Premières Nations; les Territoires-du-Nord-Ouest de 75 % de Premières Nations et de 25 % de personnes d'autres origines, tandis que le Nunavut est composé d'environ 75% d'Inuits et de 25 % de personnes d'autres origines. Aucun changement n'est souhaitable à cet égard.

Le Parlement canadien est constitué de 338 députés. On estime que chacun coûte aux contribuables canadiens environ 500 000 \$ par année. Il faudrait sérieusement songer au nombre de députés supplémentaires nécessaires advenant l'adoption d'un système à représentation proportionnelle. Les contribuables canadiens peuvent-ils se le permettre? Quels seraient les avantages et cela en vaudrait-il la peine?

Chaque élection fédérale coûte environ 500 000 000 \$. Peu importe le type de représentation proportionnelle adopté, le système serait beaucoup plus complexe et probablement plus coûteux que le système actuel. Quels seraient les coûts additionnels du nouveau système et quels seraient les avantages?

Y aurait-il des répercussions sur le Sénat advenant l'adoption d'un modèle électoral à représentation proportionnelle? Les sénateurs continueraient-ils d'être nommés? Par qui? Seraient-ils élus? De quelle façon? Le Sénat serait-il aboli?

Changer notre mode de scrutin n'est pas chose facile. Ce serait aussi compliqué que d'essayer d'amender la constitution. Un système d'information national sur les types et les variantes de représentations proportionnelles serait nécessaire. Une fois la population informée, il faudrait organiser un référendum national pour obtenir l'avis de tous les Canadiens et Canadiennes.

Larry W. Carlyle

Whitehorse, Yukon